

# **Lettre ouverte au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale de la République Française**

Luxembourg, le 2 février 2017

Mesdames, Messieurs les Ministres et Députés,

Comme citoyens d'un petit pays épris des Droits de l'Homme et défenseurs de la vie humaine dès son début, nous sommes sidérés d'apprendre que vous êtes sur le point de faire condamner des organisations qui utilisent un site internet pour encourager les femmes enceintes en difficulté à choisir la vie, ce pour motif « d'entrave numérique à l'IVG ».

Une telle loi ne se tourne plus seulement contre le droit à la vie, mais tout autant contre le respect des femmes, et contre les libertés fondamentales.

Depuis près d'un demi-siècle, le législateur ne reconnaît plus à l'enfant à naître le statut juridique d'une personne, d'un individu irremplaçable.

Maintenant, vous voulez donc interdire à des professionnel(le)s bénévoles d'offrir aux femmes qui le désirent un accompagnement qui vise effectivement à montrer toutes les facettes du problème de l'avortement... Avec l'argument qu'il s'agirait là non pas d'une aide au discernement, mais d'une entrave ... Une entrave à quoi ? Eh bien, une entrave à la mise à mort objective d'un être humain.

Est-ce là respecter les femmes dont vous prétendez défendre les droits !? Que ce soient celles qui cherchent du conseil ou celles qui offrent leurs compétences pour en donner en âme et conscience !

Les femmes seraient-elles incapables de juger par elles-mêmes de la pertinence d'un site internet ou du discours d'une association spécialisée en la matière ?

Au lieu de veiller à protéger les enfants des sites violents ou pornographiques, vous « protégez » des femmes en détresse - mot que vous avez rayé de la loi - de professionnel(le)s pour qui l'avortement n'est ni anodin ni banalisable, mais qui pour vous sont des manipulateurs et des menteurs.

Il est tellement plus facile de décréter que l'IVG est un droit afin d'en faire un acte positif ! Or, le rôle du législateur n'est-il pas de protéger les plus faibles ?

En vérité, votre loi nie ce dont pourtant de nombreuses femmes ayant subi un avortement témoignent, à savoir un sentiment de deuil, de mal-être, de regret, voire un état dépressif ou même un ressentiment envers ceux qui les ont trop facilement guidées vers l'irréparable.

Gommer certaines dimensions de la problématique relève de la contrevérité. Au lieu de voir chez vous la poutre de la banalisation de l'avortement, vous cherchez la paille dans l'œil de ceux et celles qui cherchent des issues donnant une chance à la vie.

Pire encore. Plutôt que de vous interroger pourquoi la France a deux fois plus d'avortements que l'Allemagne, vous préférez poursuivre en justice ceux et celles

qui ne s'accrochent pas des 226 600 (!) IVG par an (INED, 2013), et qui ne restent pas les bras croisés.

Or, l'une des raisons pour lesquelles l'Allemagne a nettement moins d'avortements, c'est bien l'obligation d'une consultation psycho-sociale préalable. Mais peut-être songez-vous déjà à traîner la République Fédérale devant un tribunal international ?

Il y a deux ans, vous avez célébré le quarantième anniversaire de la loi Veil. Avez-vous donc oublié que Simone Veil déclara, dans son discours historique en 1974, que l'avortement « est toujours un drame » qu'il faut « éviter à tout prix » ? Ne savez-vous plus que Simone Veil s'est fermement opposée à la notion de « droit à l'avortement » et qu'elle a souhaité que les femmes puissent être « dissuadées de l'IVG, autant que possible » ? Il semble que oui, car, le 6 novembre 2014, vous, du reste en petit nombre, avez érigé l'avortement en un « droit universel ».

Quelle arrogance face aux autres pays et gens de la planète qui ne partagent nullement votre façon de voir.

L'avortement n'est reconnu dans aucune déclaration ou convention internationale comme un droit humain fondamental, alors que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît, dans son article 3, le droit à la vie.

Autrefois, on pouvait aller en prison pour avoir tué un enfant non né. Aujourd'hui, on peut aller en prison pour avoir tenté de sauver un enfant non né. Vous rendez-vous compte du renversement, de la perversion des valeurs ?

Y compris de celles d'un Voltaire !

Nous vivons dans une société libre. Vous n'avez pas le droit de faire taire ceux et celles qui ne pensent pas comme vous. En démocratie la majorité se doit de respecter les opinions minoritaires divergentes.

Mais peut-être avez-vous envie de créer un Ministère de la Vérité avec pour tâche de fermer tous les sites qui selon vous manipulent ou mentent... Alors bonne chance !

**Nous espérons fermement que vous vous raviserez et que vous renoncerez à cette loi inique et liberticide.**

Avec nos salutations les plus respectueuses,

Pour l'Oeuvre pour la Protection de la Vie Naissante asbl

André Grosbusch	Marie-Josée Frank
Président	Vice-présidente